The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol ——▶ (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▼ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole ——▶ signifie "A SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

1	2	3



1	2	3
4	5	6

LA POLITIQUE

— DU —

GOUVERNEMENT PARENT

A QUEBEC

Discours de l'Hon. M. LeBlanc

PRONONCÉ À

ST-EUSTACHE

Le 21 septembre 1902.

La Politique du Gouvernement Parent a Quebec

DISCOURS DE L'HON. M. LeBLANC

A ST-EUSTACHE LE 21 SEPTEMBRE 1902

Devant ce concours extraordinaire de citoyens venus pour entendre discuter les choses de la politique, il me fait plaisir de constater, et la popularité toujours grandissante, si bien méritée de notre chef distingué, M. Monk, et l'intérêt intense que mes compatriotes apportent à l'étude des grandes questions qui agitent les esprits en ce moment.

Je remercie bien cordialement, les membres du Club Morin de m'avoir procuré le plaisir d'assister à cette belle démonstration. Permettez-moi de saluer en passant, mes fidèles électeurs de Laval, que je vois ici en grand nombre, et que j'aime toujours à rencontrer.

Nous aurons bientôt une élection dans le comté des Deux-Montagnes; il était donc convenable de renseigner les électeurs sur les choses de la politique fédérale. Nous avons des intérêts considérables à défendre à Ottawa ; c'est un terrain où nous sommes en minorité, et l'expérience de ces derniers temps s'est chargée de nous le démontrer. Je ne m'attarderai pas à reprocher ici la trop grande facilité avec laquelle, pour courtiser la majorité, l'on sacrifie nos intérêts les plus chers, établissant ainsi de terribles précédents pour l'avenir. Je veux tout simplement, vous entretenir un instant de ce qui se passe à Québec.

Ai-je besoin de vous rappeler toute l'importance de notre parlement provincial.

Nous sommes chez nous, à Québec, et nous le prouvons, en commençant par respecter les droits de la minorité dans notre province.

Nous sommes chez nous, à Québec, et c'est pour nous mettre chez nous, que la Confédération a été faite, ne l'oublions pas messieurs. La législature de Québec est le boulevard de notre nationalité et nous devons respecter et conserver avec un soin jaloux, la constitution qui nous garantit le plus sacré des droits, celui de nous gouverner nous-mêmes.

Nous avons toujours le même gouvernement et la même politique à Québec, depuis les élections de mai 1897.

Les seuls changements survenus depuis, ont été produits par le décès de deux ministres, aussitôt remplacés par deux autres ministres.

Si l'on veut bien se le rappeler, les élections générales de 1897, donnèrent comme résultat, 56 libéraux et 18 conservateurs, soit une majorité de 36 pour le gouvernement.

Non contents de cette majorité, après deux ans de pouvoir seulement, le ministère Parent demanda et obtint, d'un gouverneur complaisant, la dissolution des Chambres, et lança la province de Québec, à peine sortie des élections fédérales dans le trouble et la dépense d'une nouvelle élection générale.

Ceci se passait dans le secret du cabinet, le mercredi, 14 novembre 1900. Le samedi suivant, la "Gazette Officielle", de Québec, publiait ce fait extraordinaire sans précédent dans les annales parlementaires de notre pays.

Le lundi, 19 novembre, le peuple apprit avec étonnement, cette étrange nouvelle.

La nomination des candidats était fixée au 30 novembre, et la votation, au 7 décembre suivant.

Au lieu des 30 jours traditionnels, il ne restait que 18 jours pour organiser l'élection, renseigner l'électorat et le mettre en état de rendre un jugement éclairé sur les actes du gouvernement Parent.

Il était donc impossible de songer à faire une élection sérieuse.

Le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, de par l'avis de ses ministres, nous invitait à assister à un simulacre d'élection. L'on jouait la comédie.

Nous sommes chez nous, à Québec, c'est vrai, mais l'on devrait, avant tout, chercher à démontrer que, dans

la seule législature canadienne-française du pays, l'on comprend et l'on respecte la première de nos institutions. On ne joue pas ainsi avec le droit le plus sacré, l'un des plus grands attributs d'un peuple libre, et intelligent : le droit de suffrage, le droit de se gouverner lui-même en décidant du sort de ses gouvernements.

Le ministère libéral avait été placé au pouvoir pour cinq ans. Il en avait donc encore pour près de trois ans. M. Parent n'avait rien à dire au peuple, pas de question importante et nouvelle à lui soumettre. Il avait dans une Chambre de 74 députés, une majorité de 38 pour le supporter et l'aider à travailler au progrès du pays.

Mais, alors, pourquoi des élections générales ?

Deux choses obsédaient l'esprit large et éclairé de M. Parent : l'opposition était trop forte, trop embarrassante pour ses talents d'homme d'Etat, et il désirait prolonger son terme d'office de deux ans de plus.

Se voir surveillé, critiqué et dénoncé comme nous l'avons fait en 1898-99 et 1900, c'était embarrassant pour lui, j'en conviens. Aussi, profitant de la défaite écrasante du parti conservateur, à Ottawa, quelques jours auparavant, il a voulu nous affaiblir encore et nous décimer en nous prenant par surprise, désarmés et sans organisation.

M. Parent désirait aussi avoir à bon marché, n'importe comment, légalement ou non, sans respect pour l'électorat, un prolongement de deux ans de cette vie politique qu'il mène à Québec.

M. Parent est premier ministre, maire de Québec et président de la compagnie du pont de Québec. Pauvre pont, sera-t-il jamais bâti?

Comme premier ministre de la province, il a fait voter à sa compagnie, il s'est donné à lui-même $500,000 de notre argent pour bâtir son pont.

Comme maire de Québec, il s'est fait voter par les braves échevins de cette bonne ville, $250.000 pour l'aider à bâtir son pont et pour l'en récompenser, cet excellent conseil municipal de la vieille cité de Champlain, lui a voté, à lui personnellement un bonus de $5,000 par-dessus le marché. L'histoire ne dit pas avec qui il a partagé, mais elle démontre à l'évidence, le sans-gêne avec lequel ce grand homme qui préside à nos destinées transige avec les administrés de notre province et de sa capitale.

Or, durant les années 1898, 1899 et 1900, ça n'a pas marché toujours comme cela dans l'Assemblée Législative.

Nous étions 18 et vous me permettrez de vous rappeler tout à l'heure aussi brièvement que possible le travail accompli par la loyale opposition de Sa Majesté à Québec, durant ces trois années.

De là, ces procédés de coupe-jarrets indignes d'un gouvernement qui se respecte et qui constituent l'un des plus grands attentats politiques que l'on ait jamais vus depuis la confédération.

Le résultat a été désastreux pour notre province.

L'équilibre si nécessaire au bon fonctionnement de nos institutions parlementaires a été brisé.

Sur les 74 députés de la Chambre, à Québec, six conservateurs seulement ont survécu à cette guerre d'embuscade, où nos ministres se sont servis des armes les plus déloyales et des moyens les plus répréhensibles pour écraser leurs adversaires.

La conséquence, c'est que les conservateurs ne sont pas assez nombreux à Québec, pour pouvoir contrôler efficacement les actes du gouvernement.

Au point de vue de l'intérêt de notre province, c'est un grand danger et une menace pour nos institutions.

S'il est survenu quelques changements dans son personnel depuis 1897, la politique du gouvernement est restée la même: vivre sur le vieux gagné et se la couler douce, tout en ne négligeant pas ses petites affaires, semble être le but ultime de nos gouvernants de Québec.

Je dis vivre sur le vieux gagné; en effet, M. le président, en autant qu'une bonne administration peut contribuer à la prospérité générale du pays, le gouvernement actuel n'a rien fait, et cette prospérité relative dont jouit notre province est due, sans doute, à l'esprit de travail et d'économie qui anime les habitants de cette province,—mais aussi à l'impulsion énergique donnée à l'agriculture et à la colonisation par les gouvernements conservateurs.

Leur politique a consisté dans la diffusion la plus grande possible des connaissances pratiques en agriculture.

83710

DES CHIFFRES ELOQUENTS

Avant 1893 il y avait une vingtaine de cercles agricoles fonctionnant plus ou moins bien dans la province sans existence légale. Une loi organique a été passée et en 1896, cinq cent-quarante cercles fonctionnèrent régulièrement. Chaque membre était un abonné au "Journal d'Agriculture".

Avant 1893 le Journal d'Agriculture comptait 7,000 abonnées, en 1896 52,-000.

En 1892 fondation de l'école d'industrie laitière :

1re année	1892-93	— — —	21?	élèves
2e	" 1893-94	— — —	2?8	"
3e	" 1894-95	— — —	312	"
4e	" 1895-96	— — —	300	"
Résultat		— — —	1094	élèves

appelés à répandre autour d'eux les meilleurs procédés agricoles.

Pour avoir droit à l'aide du gouvernement, chaque cercle devait avoir deux conférences par année. De là nos conférenciers, dont les instructions furent suivies avec le plus grand intérêt.

Les résultats sont les suivants. Voici des statistiques éloquentes :

	Beurreries	Fromageries		
En 1890—	111	617	total	728
En 1895—	307	1467	"	1774

En 1890, d'après le recensement un peu moins de $3,000,000 de beurre et de fromage ont été exportés.

En 1894 d'après les réponses données par les fabricants, l'on a exporté pour $7,500,000, valant de beurre et de fromage.

En 1895, toujours en éveil lorsqu'il s'agissait des intérêts du cultivateur, l'honorable M. Beaubien, ministre de l'agriculture, si bien secondé par M. Gigault, son sous-ministre, encouragea l'exportation du beurre absolument frais. Il donna des primes pour le faire transporter dans des réfrigérateurs et tripla ainsi, dès la première année, l'exportation de notre beurre, fondant ainsi le transport des produits périssables dans les réfrigérants.

Les écoles d'agriculture reçurent de la part du gouvernement une attention toute particulière.

Le nombre d'élèves fréquentant nos quatre écoles pour les garçons, augmenta de 24, il était en 1891 à 75 en 1895-96.

UNE POLITIQUE DE PROGRES

Une fondation importante est celle de l'école ménagère à Roberval, sous la direction des dames Ursulines de Québec.

Cette école était destinée à l'éducation de nos filles de cultivateurs, et instituée dans le but de leur inculquer les connaissances nécessaires à une excellente fermière. Malheureusement depuis l'idée semble abandonnée.

L'amélioration des chemins a aussi attiré l'attention du gouvernement qui y consacre tout ce qu'un budget, nécessairement limité, mettait de ressources à sa disposition.

Cette immense poussée dans la voie du progrès agricole produisit les résultats les plus satisfaisants, et, durant la crise terrible qui sévissait alors dans l'univers entier, nul pays au monde ne tint mieux tête à l'orage que la province de Québec.

Comparons les dépôts faits dans les banques d'épargnes à cette époque dans notre province et ceux faits dans Ontario :

Ontario en 18-94 au 30 juin	$ 18,?80,848
Ontario en 18-90 au 30 juin	16,883,770
Augmentation — — —	1,698,071—10.05 p.c., soit 10 pour cent.
Québec en 18-94 au 30 juin	17,262,801
Québec en 18-90 au 30 juin	14,656,060
Augmentation — — —	$ 2,606,741—17.78 p.c., soit 18 pour cent.

DES TEMOIGNAGES CONVAINCANTS

Dès le 2 décembre 1896, alors que la crise commençait à disparaître, M. Wolferstan Thomas, gérant de la banque Molson disait :

" Il n'y a pas de province où la " prospérité ait été plus manifeste que " dans Québec. Ceci est dû à la prudence et à l'économie des cultiva- " teurs Canadiens-français, et à la po- " litique éclairée de l'honorable M. " Beaubien".

En 1895, alors que la crise battait encore son plein, le représentant de la grande maison Gault Bros., de Montréal, disait de notre province :

"Les paiements sont faits assez ré-
" gulièrement et sous ce rapport, la
" province de Québec se trouve à
" la tête de la confédération".

Questionné à ce sujet l'un des membres de la maison James Jonhson et Cie dit : que dans tout le Canada, c'est dans la province de Québec où les paiements se font mieux, vient ensuite la Nouvelle-Ecosse.

"L'avenir de l'agriculture est plein
" de promesses dans la province de
" Québec et le commissaire de l'agri-
" culture y a fait un grand bien, en dé-
" veloppant l'industrie laitière."

Le "Herald" du 21 septembre 189(disait :

Les exportations de cette année jusqu'à date :—

Fromage.	1,058,172	meules.
En 1895......	1,052,593	"
Augmentation. . . .	5,579	meules.

BEURRE	Exportation.	
21 septembre 1896...	90,636	tinettes
1895......	30,944	"
Augmentation. . . .	59,692	"

M. Hague, gérant général de la Banque des Marchands, disait en 1895 :

"Le gouvernement de cette provin-
" ce a envoyé, l'année dernière une
" commission au Danemark, pour étu-
" dier la question de la fabrication du
" beurre. Le rapport qu'elle a fait, ou
" des extraits de ce rapport devraient
" dans être dans les mains de chaque
" cultivateur, non seulement de cette
" province, mais encore de toute la
" Confédération."

Ce rapport a été distribué à toutes les associations.

Nos concours de produits laitiers, avec les prix accordés aux heureux concurrents créèrent plus d'émulation et l'encouragement donné à la fabrication de diverses espèces de fromage, produisit les meilleurs résultats.

Le gouvernement donna aussi des boni pour encourager l'exportation et la fabrication, sur une plus grande échelle, de notre beurre d'hiver, le meilleur que la province puisse produire, étant données ses conditions climatériques.

Là, comme ailleurs, les résultats ne se firent pas longtemps attendre ; voyez plutôt la liste de nos exportation de beurre d'hiver de 1893 à 1895.

En 1893	$31,537.
" 1894..	$60,094
" 1895......	$118,013

Voilà des chiffres et des statistiques qui proclament bien haut l'excellence de la politique conservatrice.

POUR LA COLONISATION

Pour ce qui est de la colonisation depuis 1892, les résultats obtenus par le parti conservateur sont là pour attester de son dévouement à cette grande cause nationale. Notre politique a été de préparer les districts propres à la colonisation avant de permettre aux colons d'y accourir.

Nos travaux et les résultats obtenus dans les régions du Lac St-Jean, du Nord de Montréal, du Témiscamingue et de la Vallée de la Matapédiac, sont là pour établir l'excellence de cette politique.

En 1892 nous avons invité les RR. PP. Trappistes à s'établir à la Mistassini, et dès 1896, au delà de 100 familles y était déjà établies.

Pour amener ce beau résultat, sans compter les routes améliorées et ouvertes tous les ans, nous avions construit au coût de $13,000, les ponts de la Grande Décharge, de la Mistassini, de l'Ashuapmouchouan, à St-Félicien de la Ticouapé, à St-Méthode et du lac Bouchette.

Voici maintenant un peu de ce que nous avons fait dans le Nord de Montréal.

Le chemin Chapleau, long de 54 milles, allant de l'extrémité du chemin de fer à la Lièvre, a été redressé, aplani et rendu carrossable, dans tout son parcours.

Nous avons fait la même chose sur les chemins des cantons Clyde, Joly, Marchand, Minerve et Loranger.

Nous en avons ouvert de nouveaux dans les cantons Turgeon, Mousseau, Kiamika et Campbell, ainsi qu'un chemin de 4 milles de longueur, pour aller à la Montagne Tremblante.

Dans le Témiscamingue, nous avons ouvert un chemin de 52 milles de longueur, unissant la Baie des Pères et les fertiles cantons Guigues, Duhamel, Fabre et Laverdochère, à un endroit appelé Gordon Creek, terminus du chemin de fer.

Tout en poussant avec plus de vigueur que jamais la construction des routes nous avons bâti un pont de $2,000 sur la Kippewa.

Dans la vallée de la Métapédiac, outre les chemins de colonisation qui y conduisent, nous avons construit deux

grands ponts sur la rivière Matépédiac: l'un à Causapscal et l'autre à St-Alexis.

En 1895, nous construisions un autre pont dans la Beauce, à St-Ludger, sur la rivière Chaudière. C'est le seul qui ait résisté à la grande débâcle du printemps 1896.

Maintenant quelques chiffres feront voir comme conséquence des travaux que je viens de mentionner, le mouvement de la population dans ces grandes régions de colonisation.

D'abord comme je viens de le dire 100 familles établies à la Mistassini.

D'après un recensement fait de maison en maison le 5 décembre 1895, par M. Christin, agent des terres, pour le Nord de Montréal, l'on voit que 360 familles s'étaient établies, tout récemment dans 9 des paroisses de son agence.

Un rapport publié en septembre 1896 par M. Carufel, agent de colonisation, à Montréal, nous apprend que 285 colons ont passé par son bureau, se dirigeant, 211 au Nord de Montréal, 54 au lac Témiscamingue, et 24 au lac Saint-Jean.

L'abbé Thérien, curé de la Baie des Pères, dans un rapport publié la même année, nous dit que 60 familles s'étaient établies tout récemment dans sa région.

Dans le cours des mois d'avril, juin, juillet et août 1896, M. Michaud, agent des Terres, a vendu 194 lots dans la vallée de la Matapédiac. Dans la session de 1895-96, le colonel Pinault, un adversaire politique, alors député de Matane à Québec, nous a déclaré que 300 familles s'étaient récemment établies dans cette vallée.

Je passe sous silence, un grand nombre d'autres endroits, où, grâce à nos efforts, la colonisation a fait alors des progrès remarquables.

C'est là l'oeuvre accomplie depuis 1892 à 1897 par le parti conservateur, et si le dernier recensement nous apprend que la population de notre province a augmenté depuis 1891, dans une bien plus forte proportion que celles des autres provinces, cela est dû pour une bonne part aux efforts éclairés, intelligents des chefs conservateurs et de leurs collègues dans le gouvernement et dans la chambre, à la politique large et généreuse qu'ils avait inaugurée.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

L'instruction publique a de tout temps reçu la plus grande attention de la part du parti conservateur. Je n'en veux pour toute preuve que la citation suivante, portant sur la différence des résultats obtenus dans Québec et Ontario, relativement à l'instruction primaire. Elle est prise dans les bulletins du recensement de 1891, qui établissent que notre province, de 1871 à 1891, a dépassé Ontario de 5.44 pour cent dans le progrès réalisé parmi la jeunesse. Le bulletin 17 nous dit, à la page

"La population de Québec, entre "10 et 20 ans, a fait des progrès beau- "coup plus rapides que la population "adulte. Comme matière de fait, les "progrès de ce groupe ont été "beaucoup plus considérables que ceux "de tout autre groupe semblable "dans aucune des autres provinces.

"La province qui approche le plus "celle de Québec, est celle de l'Ile "du Prince-Edouard. Enfin, Québec, "pour ce qui regarde l'éducation, "montre l'état le plus satisfaisant "que l'étude du recensement puisse "nous fournir concernant le groupe "de 10 à 20 ans.

Certes, un pareil témoignage nous venge bien des injures. Ce groupe de 10 à 20 ans qui a remporté la palme du progrès, d'après les auteurs mêmes du dernier recensement, ce groupe, c'est la jeunesse étudiante, qui sont les hommes de demain, c'est l'avenit.

Il me sera permis de rappeler que c'est grâce au parti conservateur si, depuis 1896, l'on a pu augmenter les subsides du gouvernement pour venir en aide aux écoles des municipalités pauvres, aux écoles du soir, améliorer tant soit peu le sort de nos instituteurs.

Tout ce qui, depuis cette date, a été dépensé à ce sujet l'a été à même les $50,000 votées par la 60 Vict. Ch. 3, loi adoptée à la session 1896-97, sous les conservateurs

LA SITUATION FINANCIERE

Pour bien établir la position financière de notre province telle que nous l'avons laissée à nos successeurs en mai 1897, il est nécessaire de remonter à décembre de l'année 1891-92. Lorsque l'honorable M. de Boucherville fut appelé à prendre les rênes du pou-

voir, la position de la province de Québec à c^tte époque, était, au point de vue financier, des plus alarmantes. La vérité est que, les libéraux nous avaient laissé une dette flottante d'environ $15,000,000, un pouvoir d'emprunt de $10,000,000, un déficit ordinaire de $1,500,000 ; une dette nette augmentée de près de $13,000,000. Les conservateurs ont diminué le passif de la province de $2,131,691. Le déficit de $1,500,000 a été changé en un surplus de $228,204. Nous avons rétabli le crédit de la province. Nos emprunts à 4 p. c. font 5 p. c. de prime, tandis que le gouvernement précédent avait payé en résumé 7 p. c pour son dernier emprunt.

C'est grâce à une po' que de saine économie, que nous avons pu obtenir ces excellents résultats.

CE[illegible]TEN DUDEFICIT

Nous arrivons maintenant à un point bien controversé, savoir : la prétention de nos adversaires que nous leur aurions laissé un déficit de $809,000. En supposant que cela serait la vérité, il y a loin de ce déficit à celui dont nous avions hérité de l'administration Mercier. Mais la prétention de nos adversaires sur ce point est de nature à mett[illegible] le public dans une erreur profonde. Ce prétendu déficit a été fait de toutes pièces par le gouvernement Marchand dans son désir de vouloir diminuer la bonne réputation de l'administration conservatrice. Le procédé employé est cousu de fil blanc et l'erreur saute aux yeux de tout le monde. Il a consisté, tout simplement, à ne collecter les revenus de l'année 1896-97, que l'année suivante et à charger au compte des dépenses ordinaires de l'année 1896-97 la plus grande somme de dépenses possible.

D'abord, l'on a payé $218,237 pour des obligations contractées avant 1892, paiements qui de leur nature ne tombent pas dans la catégorie des dépenses ordinaires de cette année. C'est cependant ce que nos adversaires ont fait.

Voici une liste de ces paiements :

Réclamation Perreault et Mesnard, provenant d'un contrat passé avec le département des Travaux Publics sous le gouvernement Mercier.	$27,565.00
Réclamation semblable de Dussault..	14,578.00
Réclamation de la Waterous Engine Company. . .	2,178.00
Montant accordé par arbitrage à P. Vallière, pour meubles fournis au Palais de Justice de Montréal..	22,000.00
Montant du jugement en faveur de Charles Berger, contesté par le gouvernement, et dépenses incidentes......	117,916.00
En règlement de la réclamation de $11,000 de G. Amyot, pour services rendus au gouvernement Mercier.	4,000.00
Balance du prix d'achat d'une propriété sur la Gran[illegible] Allée, achetée par l'administration Mercier......	30,000.00
Total des obligations contractées avant 1892. . ..	$218,237.00

La vente annuelle des limites à bois, faite tous les ans, pour rencontrer les besoins du commerce, devait avoir lieu cette année-là au mo's de juin, c'est-à-dire un mois après la chute du gouvernement Flynn. Le produit de cette vente, comme on en avait l'habitude, devait être considéré comme une partie des revenus de la province. Le gouvernement Marchand a retardé cette vente au mois d'août suivant, pour tâcher de faire tomber le produit de cette vente dans les recettes de l'année 1897-98. On a de plus négligé, et peut-être refusé, de faire payer à certains marchands de bois, les montants qu'ils devaient au gouvernement comme droits de licence et droits de coupe de bois. Je citerai comme exemple, l'honorable George Bryson qui n'a remis qu'après le commencement de l'année fiscale 1897-98, le montant de $16,000 environ, qu'il devait de ce chef au gouvernement de notre province. Que l'on jette un coup-d'œil sur les mandats spéciaux, émis depuis le 20 de mai jusqu'au 30 juin, l'on y verra à chaque ligne percer le désir du gouvernement d'accumuler sur l'année 1896-97 toutes les dépenses possibles. Il n'y a pas un hom[illegible] de bon sens qui ne dira pas que les divers montants pour le paiement desquel on a émis des mandats spéciaux auraient pu parfaitement et auraient dû n'être payés qu'après avoir reçu l'autorisation des

Chambres, par un budget supplémentaire.

Voilà comment on a bâti le prétendu déficit de huit cent et quelques mille dollars que l'on a mis à la charge de l'administration conservatrice.

Dans son dernier discours sur le budget prononcé le 11 mars 1902, énumérant les griefs, qu'il prétendait avoir contre le dernier gouvernement conservateur, l'honorable Duffy dit que nous lui avons laissé un déficit annuel de $291,481.71 et un déficit total de $1,457,408.56 pour les cinq années de notre dernière administration. J'oppose à cela le discours de l'honorable M. Narchand, prononcé sur le budget, le 7 février 1899, qui fait pleine et entière justice de ces avancés fallacieux.

Cet exposé budgétaire nous apprend que pour l'année 1891-92 il y avait un déficit de $1,012,764.24. En 1893, nous avions un surplus de $432,395.73. En 1894, un autre surplus de $381,737.73. En 1895, un autre surplus de $178,459.41, et en 1896, un autre surplus de $286,688.89. Ces chiffres sont pris dans l'état B. accompagnant le discours dont je viens de parler. Cela fait voir clairement la mauvaise foi de nos adversaires.

Le 21 décembre 1897, l'honorable M. Dechêne, présentant un vote de non-confiance contre le gouvernement d'alors, disait dans sa motion que nous avions dépensé en moyenne pendant les quatre années 1893-94, 95 et 96, une somme de $3,978,424.91 par année, et il trouvait cela tellement répréhensible, qu'il en a fait la base du vote de non-confiance.

LE SURPLUS LIBERAL

Que dire maintenant du gouvernement actuel, qui en est rendu à une dépense annuelle de quatre millions et demi en chiffres ronds, c'est-à-dire une augmentation sur la moyenne de notre dépense annuelle ordinaire? Et cependant, ces messieurs prétendent avoir des surplus! Le premier dont ces messieurs ont fait mention, a été pour l'année fiscale 1898-99. On l'avait annoncé d'abord comme étant de $23,000.00, mais l'état A annexé aux discours de l'honorable M. Duffy dont je viens de parler, le porte à la somme de $15,179.18. La vérité est que pour bâtir ce déficit si cher à nos adversaires, on a employé un truc bien vilain et bien indigne de la part d'un homme public qui se respecte. Je vais vous en donner immédiatement la preuve.

Si vous preférez au Journal de la Chambre, à la date du 31 janvier 1900, vous y verrez qu'en réponse à une interpellation de l'honorable M. Flynn, le gouvernement a été honteusement obligé de déclarer qu'un montant de $916.89 de salaire dû au 30 juin 1898-99 avait été payé après le 1er juillet de cette année, parce qu'au 30 juin précédent les crédits votés par la Chambre pour ces salaires étaient épuisés. Cela rogne d'autant le pauvre surplus de $15.000.

Le même jour, répondant à une question de l'honorable M. Flynn, l'honorable M. Parent, notre premier ministre actuel, avoua avoir été obligé de remettre après le 1er de juillet, le paiement d'un montant de $150, pour salaires dûs avant le 30 juin aux agents de la seigneurie de Lauzon et les biens des jésuites. Un peu plus loin, à la même date, vous verrez aussi qu'en réponse à une autre question de M. Flynn le même M. Parent a été obligé d'avouer qu'il avait renvoyé après le 1er juillet le paiement d'une autre somme de $1,858.68, due pour des salaires gagnés avant la fin de l'année fiscale 1898-99, par les agents, sous-agents des terres, inspecteurs d'agences etc. Le premier février suivant continuant ses investigations, l'hon. M. Flynn demande encore s'il n'était pas resté dû le 30 juin 1899, un certain montant comme salaire aux garde-forestiers et à quelle date ce salaire a été payé. L'honorable M. Parent a été obligé de répondre qu'un montant de $5,030.69 dû le 30 juin 1899 comme salaire des garde-forestiers a été payé après le 1er de juillet 1899. Le 5 févrie, l'honorable M. Nantel demande si au 30 juin 1899 il n'est pas resté un certain montant dû et non payé dans le département de la Colonisation et des Mines: l'honorable M. Turgeon répond que oui, que ce montant s'élève à la somme de $5,543.49. A la même date et dans la même séance l'honorable M. Flynn demande s'il n'était pas resté dû certain montant, resté non payé à la date du 30 juin 1899, comme frais d'arpentage et autres.

L'honorable M. Turgeon répond qu'en effet une somme de $18,436.45 due comme frais d'arpentage avant le 30

juin 1899 n'a été payée qu'après le 1er juillet, c'est-à-dire pendant l'année fiscale suivante.

Le 8 février l'honorable M. Atwater demande au gouvernement quelques informations sur un montant de $113,723.80 mentionné dans les comptes publics comme ayant été reçu de la Puissance du Canada à titre d'intérêts accumulés sur les fonds restés en fidéicommis entre les mains du gouvernement fédéral depuis la Confédération. A cela, l'honorable M. Marchand répond que ce montant se décompose comme suit, en arrérages d'intérêts pour les années suivantes 1895-96 $10,386.20; 1896-97 $20,615.72, 1897-98 $11,335.94; 1898-99 $71,385.94. Si, d'un côté vous enlevez des revenus de l'année 1898-99, ce montant de $42,337.86 représentant les arrérages des intérêts que je viens de mentionner pour les années 1895-96, 1896-97, 1897-98, si vous enlevez, dis-je, cette somme du montant des revenus ordinaires pour l'année 1898-99, le surplus de $15,000 dont se vantaient nos adversaires est vite mangé, et voilà du coup un déficit de $27,158.68. Ajoutez à cela, le montant de $24,392.71 auquel s'élèvent les sommes restées non payées au 30 juin 1899, et qui ont été payées après le 1er juillet de la même année, vous aurez un déficit indéniable de $51,551.39.

Maintenant, Messieurs, je vais vous poser une question bien simple.— Pourquoi venir devant le peuple avec une audace digne d'une meilleure cause, prétendre que l'on a eu un surplus de $15,000 quand en réalité c'était un déficit de $51,551.39. Et, ce déficit serait beaucoup plus considérable si, au lieu de les conserver en réserve pour l'avenir l'on ne vendait pas tous les ans des étendues considérables de nos belles et riches forêts de bois de pulpe, dans le seul but de masquer les déficits considérables que l'administration Parent inflige tous les ans à notre Province.

ALIENATION DE NOTRE DOMAINE NATIONAL

L'on dirait qu'une folie d'un nouveau genre s'est emparé de notre ministère actuel. L'on fait main basse sur notre domaine national et l'on en vend tout ce que l'on peut en vendre. On semble n'être animé que du désir de battre monnaie, quand même et toujours, afin d'arriver à remplir le trésor provincial.

Il y a deux ans, en lettres énormes, on lisait un jour dans le "Soleil", journal publié à Québec: "La " province a gain de cause, le gouver- " nement Marchand obtient vingt-cinq " mille piastres dans l'affaire de la "Seigneurie Mingan", un triomphe " pour la politique ferme de l'honorable " monsieur Parent". Un bien pauvre triomphe, messieurs, que celui-là, abandonner pour vingt-cinq mille dollars, cette immense territoire de Mingan, c'est plus qu'un acte de mauvaise administration. Pour faire la lumière sur ce sujet, il faudrait une enquête sévère, qui amènerait certainement la découverte d'un des plus grands scandales dont s'est rendue coupable l'administration actuelle.

Mais, je cède la parole à la "Semaine Commerciale", de Québec, journal publié par un libéral. Parlant de ce beau domaine de la Seigneurie de Mingan, elle dit :

"Sait-on bien ce que c'est que la Seigneurie de Mingan? Comme territoire, c'est toute une province. Cette propriété a une étendue de 155 milles sur une profondeur de six milles, elle est encore plus considérable que l'Ile d'Anticosti, et de beaucoup plus riche qu'elle en ressources minières, forestières, etc. Il y a là des pouvoirs d'eau énormes, des mines de fer extraordinaires, d'inépuisables gisements de sable magnétique, sans compter ses rivières saumonneuses. Je ne parle pas du bois que l'on peut y exploiter. Un certain nombre de capitalistes Montréalais détenaient cet immense et riche domaine depuis nombre d'années. Ils prétendaient être les seigneurs de ce qu'ils appelaient la Seigneurie de Mingan. On leur demandait leurs titres : c'était par droit d'occupation pendant une période immémoriale qu'ils étaient devenus propriétaires. Des titres de concession ou de seigneurie, ils auraient été bien en peine de vous en montrer, ils n'en avaient pas, ils n'en avaient jamais eus. Ils avaient occupé le sol et avaient cherché à l'exploiter à leur profit, voilà tout. Mais cette occupation du sol ne leur donnait aucun droit de propriété quelconque

"Les squatters de la Baie au Renard, dans l'Ile d'Anticosti, occupent un lopin de terre et exercent leur métier d'écumeurs de mer depuis près d'un demi-siècle, sur les bords de l'Ile, et

cependant ils se voient forcés de déguerpir, aujourd'hui

"Leur droit d'occupation n'a pas été reconnu.

"Les prétendus Seigneurs de Mingan n'avaient donc d'autre titre que leur droit d'occupation.

" Le département des Terres, Forêts et Pêcheries leur a disputé la propriété du sol, devant les tribunaux supérieurs du pays. L'affaire a fini par être portée devant le plus haut tribunal de l'empire, le comité judiciaire du conseil privé. La décision rendue par le Conseil Privé ne constituait de titre pour personne. Elle était douteuse, nuageuse, vague. Restait une dernière ressource pour les autorités provinciales : un appel à la Législature qui mise en présence des faits n'aurait certainement pas consenti à se départir pour rien de ce riche domaine

" Il n'y a pas eu d'apppel à la Législature, et je constate que le commissaire des Terres, Forêts et Pêcheries, dont on ne peut certainement pas nier la qualité d'homme d'affaires pratique et judicieux, vient de céder à ces capitalistes de Montréal, les droits indéniables de la Province, sur cette importante propriété, pour une somme de vingt-cinq mille dollars.

" On s'est extasié sur ce résultat. Le ministre en a été félicité ; mais ces félicitations lui sont venues de personnes qui vous font penser de suite au fameux texte latin : " Timeo danaos et dona ferentes", lorsqu'on vous les nomme.

" Vingt-cinq mille dollars, c'est beau, mais ce n'est rien lorsqu'il s'agit d'une propriété qui vaut au bas mot un demi million. C'est ce que nos seigneurs de Mingan ne tarderont certainement pas à réaliser d'ici à cinq ans.

" Est-ce de la calomnie ou de la médisance ? On m'assure qu'un des membres du cabinet fédéral, un éminent avocat de la cité de Québec, n'aurait pas été étranger à la conclusion de cette transaction et que son influente intervention lui vaudrait une somme considérable

" Dans tous les cas, je regrette q'une propriété publique d'une aussi grande valeur ait été ainsi sacrifiée".

Il n'est pas besoin d'ajouter aucun commentaire à cet article.

En juin 1901, le gouvernement a vendu 1,631 milles et demi carrés de notre domaine national. Tout cela pour un montant de $375,937.19, en grande partie à des Américains. Ces derniers nous enlèvent, tous les ans, des millions et des millions de pieds de bois de pulpe pour alimenter leurs fabriques de papier chez eux, où ce bois précieux se fait de plus en plus rare.

PROTESTATIONS INUTILES

Aussi avons-nous blâmé le ministère Parent relativement à ce malheureux abandon de nos intérêts et, lorsqu'à la séance du 25 mars dernier l'honorable M. Duffy proposa que la Chambre se forma en comité des subsides,

M Tellier proposa comme amendement:

Que tous les mots après " que " dans la motion principale soit retranchés et remplacés par les suivants: Que cette Chambre est prête à voter les subsides à Sa Majesté, mais elle regrette que le gouvernement du jour croit devoir, d'année en année, aliéner des portions considérables et extraordinaires de notre domaine public pour faire face aux dépenses courantes de l'administration et dissimuler ses déficits réels ; et elle espère que le gouvernement s'appliquera à l'avenir à administrer les affaires de cette province sans entamer notre capital et sans disposer avec autant de prodigalité de notre avoir et de notre domaine national.

Cette motion en amendement est mise aux voix, et rejetée par la division suivante:

Pour: — MM. Chicoyne, Flynn, Giard, LeBlanc, Pelletier (Dorchester), et Tellier. — 6.

Contre. : — MM. Allard, Blouin Bissonnette, Blanchard, Cardin, Caron (Maskinongé), Champagne, Chauret, Cherrier, Clapperton, Cochrane, Daignault, Dechêne, Delâge, Delaney, Dion, Doris, Duffy, Duhamel, Fiset. Girard, Gosselin, (Iberville), Gouin, Hutchinson, Kennedy, Lacombe, Laferté, Lane, Kennedy, Mackenzie, Major, Morin (Charlevoix), Morin (Saint Hyacinthe), Nault, Parent, Pelletier (Sherbrooke), Perrault, Petit, Pilon, Prévost, Robitaille, Roy, (Kamouraska), Roy (Saint-Jean), Smith,

Tanguay, Taschereau, Tessier, (Rimouski), Tourigny, Turgeon et Weir.—50.

La petite phalange que nous sommes en chambre a fait son devoir. Et, lors de la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Duffy que "la Chambre se forme de nouveau, en comité des subsides," à la séance du 21 mars 1902, le débat se continuant, l'honorable M. Flynn proposa comme amendement, que tous les mots après "que" dans la motion principale, soit retranchés et remplacés par les suivants :

Cette Chambre est prête à voter les subsides à Sa Majesté, mais regrette de dire que l'exposé budgétaire de l'honorable Trésorier n'est pas satisfaisant tant au point de vue de l'agencement des chiffres qu'au point de vue de la véritable situation financière, en même temps qu'il est souverainement injuste à l'égard des administrations conservatrices.

Cette motion, en amendement, étant mise aux voix, est rejetée par la division suivante :

Pour :—MM. Chicoyne, Flynn, Giard, LeBlanc, Pelletier (Dorchester), et Tellier.—6.

Contre :—MM. Allard, Cardin, Caron (Matane), Chênevert, Cherrier, Clapperton, Dechêne, Delâge, Delaney, Dion, Duffy, Fiset, Girard, Godbout, Gouin, Hutchinson, Kennedy, Lacombe, Laferté, Lane, Lemay, Mackenzie, Major, Morin (Charlevoix), Parent, Petit, Robitaille, Roy (Kamouraska) Roy (Montmagny), Roy (St-Jean), Tanguay, Taschereau, Tessier (Portneuf), Tessier (Rimouski) et Turgeon—35.

Quelques jours plus tard à la séance du 24 mars dernier nous avons tenu à enregistrer notre protêt contre l'augmentation constante de nos dépenses annuelles et sur la proposition de l'honorable M. Duffy que la Chambre se forme maintenant en comité des subsides· l'hon. M. Pelletier proposa comme amendement, que tous les mots après "que" dans la motion, soient retranchés et remplacés par les suivants:

Cette Chambre constate que lorsque le parti, maintenant au pouvoir était dans l'opposition, il reprochait au gouvernement conservateur de dépenser pour dépenses ordinaires une moyenne de $3,978,324.91 sur quatre exercices de 1892-3 à 1896 inclusivement, (voir journaux de l'Assemblée législative du 21 décembre 1896 par 212), et que maintenant qu'il est au pouvoir, il a dépensé pour cinq années, y inclus l'année courante, une moyenne de $4,377,870, faisant une augmentation de $399,145.09 sur la somme qu'il reprochait au parti conservateur, et que par là il s'engageait à ne pas excéder.

Cette motion en amendement étant mise aux voix, est rejetée par la division suivate:

Pour:—MM Flynn, Giard, LeBlanc, Pelletier (Dorchester) et Tellier.—5.

Contre:—MM. Allard, Blouin, Blanchard, Cardin, Caron (Maskinongé), Chauret, Cherrier, Clapperton, Cooke Daignault, Dechêne, Delâge, Delaney, Dion, Doris, Duffy, Duhamel, Dupuis, Fiset, Girard, Godbout, Gosselin (Iberville), Gouin, Guérin, Hutchinson, Kennedy, Lacombe, Lane, Lemay, Mackenzie, Major, Morin (Charlevoix), Morin (St-Hyacinthe) Nault, Parent, Pelletier (Sherbrooke), Perreault, Prévost, Robitaille, Roy (Montmagny), Roy (St-Jean), Smith, Tanguay, Taschereau, Tessier (Portneuf), Tourigny, Turgeon, Walker et Weir.—49.

LA VALEUR DE NOTRE PULPE

Maintenant, messieurs, voulez-vous avoir une idée de l'importance et de la valeur de nos immenses forêts de bois de pulpe; je vais vous donner l'appréciation qui m'en a été faite par l'un des directeurs de la compagnie de Pulpe des Laurentides, de Grand'Mère, relativement à la différence de valeur entre le bois de pulpe à l'état brut et à l'état manufacturé.

"Une corde de bois de pulpe, vaut rendue à la station —	$ 3.50
"Il faut 1 1-4 corde de ce bois bois pour faire une tonne de pulpe valant - - -	$16.00
"Il faut 2 cordes de ce bois avec des acides et autres agents chimiques pour faire une tonne de sulfite ou pulpe sulfatée valant - - - -	$35.00
"Outre 60 livres de terre glaise et ces acide dont il vient de parler, il entre environ 1 1-2 corde de ce bois dans une tonne de papier valant - - - - - - -	$45.00

"Un seul journal le "Sun", de New-York, dépense à lui seul 60 tonnes de papier, soit, un montant de $2,700 par

jour, et, pour une année, de 300 jours, un montant de $810.000.

"Faites le même calcul pour cent gazettes comme celle-là, et vous arrivez au chiffre fabuleux de $81,000-000 de papier qu'il faudrait dépenser pour la publication de ces 100 journaux par année.

"Cela vous donne une idée de l'importance de nos forêts de bois de pulpe, qui contiennent de quoi donner à nos nationaux pour des centaines et des centaines de millions de dollars comme salaire de leur travail.

Nous avons là une source inépuisable de richesses qui nous appartiennent, qui sont notre propriété nationale, et dont devraient bénéficier seuls nos nationaux. Pour cela il suffirait d'empêcher l'exportation de notre bois de pulpe à l'état brut aux Etats-Unis ou ailleurs, afin de forcer les étrangers à venir manufacturer sur place chez nous au moyen de nos immenses pouvoirs d'eau, cette matière première qui est là, improductive, attendant les capitaux nécessaires et ces industriels intelligents pour faire surgir, comme par enchantement, bien d'autres villes que celles de Grand'Mère et de Shawinigan.

A la demande des différentes compagnies de pulpe et de papiers de notre province: et poussé par tout l'encouragement que l'opposition loyale de Sa Majesté à Québec pouvait y apporter, le 18 janvier 1900, le gouvernement actuel a passé l'ordre en conseil suivant que l'on peut voir dans le Statut de la même année.

"Il est ordonné que le tarif des droits "sur le bois de pulpe soit fixé à une "piastre et quatre-vingt-dix cents ($1.-"90), par corde de 128 pieds cubes, "mais qu'une réduction d'une piastre "et cinquante centins par corde soit "faite lorsque le bois de pulpe est ma-"nufacturé dans cette province."

Je vous ai dit tout à l'heure qu'au mois de juin 1901, le gouvernement Parent avait vendu 4,634 1-2 milles carrés de limites à bois, dans le but de combler son déficit. En voici la preuve: Voyant que l'ordre en conseil, que je viens de mentionner avait fait diminuer considérablement les demandes d'achats de limites à bois, et, dans le but d'amener une vente plus considérable de nos limites, l'honorable monsieur Parent a fait passer, le 1er juin 1901, à la veille de la fameuse vente de limites, un ordre en conseil, rappelant et annulant celui que je vous ai cité tout à l'heure.

Le dernier ordre en conseil était un tarif absolument dérisoire, sans garantie aucune, en ce qui regarde la protection de nos forêts contre la déprédation et la ruine amenées par ces ventes inconsidérées faites tous les ans aux Américains. Evidemment, l'honorable M. Parent tenait à cacher cet acte bien malheureux de son administration, puisque comme le veut la loi et la coutume, son ordre en conseil du premier de juin 1901 n'apparaît pas ni dans le Statut de 1901, ni dans celui de 1902. Il a fallu qu'un membre de l'opposition, M. Giard, se levât de son siège pour interpeller le gouvernement à ce sujet-là. La réponse se voit à la page 185 des procès-verbaux de l'assemblée législative de la dernière session. Les conséquences immédiates de cet ordre en conseil a d'abord été de faciliter la vente énorme de 4,634 1-2 milles carrés de limites à bois et l'envahissement de nos forêts par les Américains. Pourquoi? parce qu'ils n'ont pas chez eux un bois d'aussi bonne qualité que le nôtre, et que le peu de bois de pulpe qu'ils possèdent maintenant achève d'être ruiné.

En agissant autrement, le gouvernement Parent aurait forcé et forcerait les Américains, à venir investir leurs capitaux dans l'industrie de la fabrication de la pulpe et du papier, dans les limites de notre province. Il assurerait par là, pour un nombre illimité d'années, un travail rémunérateur pour nos ouvriers, tout en développant dans des proportions considérables, nos autres ressources et contribuant à donner un essort considérable à la colonisation, laquelle est malheureusement à l'heure où il est dans un état bien précaire.

Les députés de l'opposition ont voulu faire entendre la voix des intérêts du pays en provoquant le vote suivant:

L'honorable W. Duffy propose que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides.

L'honorable M. Leblanc propose comme amendement, que tous les mots après "que" dans la motion soient retranchés et remplacés par les suivants: "cette Chambre regrette que le gouvernement n'ait pas trouvé à propos d'arranger son tarif en rapport avec l'industrie de la pulpe de bois et du papier en cette province, de manière à protéger nos intérêts nationaux.

Cette motion est mise aux voix et rejetée par la division suivante:

Pour:—MM. Flynn, Giard, LeBlanc, Pelletier, (Dorchester), et Tellier.—5

Contre:—MM. Allard, Bissonnette, Cardin, Champagne, Cherrier, Clapperton, Daignault, Delâge, Delaney, Dion, Doris, Duffy, Duhamel, Fiset, Gillies, Godbout, Gosselin, (Missisquoi), Gouin, Guerin, Hearn, Hutchinson, Kennedy, Laferté, Mackensie, Major, Morin, (St-Hyacinthe), Nault, Parent, Pelletier, (Sherbrooke), Ferrault, Prévost, Robitaille, Roy, (Montmagny), Roy, (St-Jean), Taschereau, Tessier (Portneuf), Tessier (Rimouski), Tourigny, Turgeon, Walker et Weir.—41.

LA COLONISATION

Ai-je besoin de vous parler de l'importance qu'il y a pour notre province, de travailler par tous les moyens en notre pouvoir, et le plus vite possible à la colonisation de notre territoire encore inoccupé.

Mais pour cela, il faut une politique vigoureuse et non une politique d'inertie, il faut des hommes dont l'esprit animé d'un patriotisme éclairé, soit ouvert à l'idée que notre province et notre race sont assez belles pour que l'on travaille à leur grandeur et à leur prospérité. Pour cela, il faut que l'on prenne la peine de se renseigner convenablement. Nous ne manquons pas d'apôtres de la colonisation dans notre pays. Ils peuvent fournir au gouvernement toutes les informations dont on a besoin, pour continuer cette œuvre si régénératrice, et tel que l'entendait le gouvernement conservateur de 1892 à 1897. Il faut d'autres choses que des simulacres de commission telle que celle inventée dans ces derniers temps, pour leurrer les amis de la colonisation, et, leur laisser espérer qu'enfin le gouvernement est décidé d'agir dans l'intérêt de cette noble cause. Mgr Laflamme associé à des apôtres de la colonisation tels que George Washington Stevens et un pauvre magistrat débile et mourant! Ah! je ne suis pas surpris de sa résignation. Et par qui l'a-t-on remplacé? M. le chanoine Thivierge, un prêtre retiré du ministère, à qui, malgré tout le respect que l'on doit à son caractère sacré, l'on ne connait rien qui puisse le faire croire capable de servir les intérêts de cette grande et belle cause.

Les libéraux sont au pouvoir depuis le 20 mai 1897 et ce qu'on nous a servi en fait de colonisation jusqu'à présent sont des jolis discours, des promesses, rien autre chose.

Je voyais l'autre jour dans le "Rappel", un journal du dimanche publié par des jeunes gens de talents que lorsque Dieu veut punir un pays, il lui envoie des orateurs qui n'ont de grands que leurs discours et des financiers,qui n'ont de grand que leur poche. C'est bien là l'espèce de politiciens dont la Province est affligée aujourd'hui. Je vous le demande qu'ont-ils fait pour la colonisation ? Rien. Quelle est l'œuvre de quelque valeur qu'ils ont édifiée? Il y a cinq ans passés qu'ils sont là plongés dans la plus profonde inertie. Quelles paroisses ont-ils fondées depuis qu'ils sont au pouvoir ? Est-ce la paroisse du canton Nantel d'où le gouvernement chasse les colons par sa politique néfaste. Sont-ce des paroisses comme St-Faustin, la Conception, Labelle, L'Annonciation, le Nominingue, St-Gérard-de-Montarville, le Rapide de l'Orignal, et tant d'autres établissements considérables dont la fondation et le développement sont dûs à la politique éclairée des gouvernements conservateurs ?

Est-ce encore le canton de Montigny, où viennent d'avoir lieu ces criants abus commis au détriment des colons par des industriels qui semblent avoir d'étranges notions sur le droit de propriété ? Est-ce dans ce canton où le gouvernement s'obstine à conserver, en faveur de ces derniers, des terrains superbes, parfaitement cultivables —puisqu'on a jugé à propos de les arpenter depuis plusieurs années ? Parce qu'il y a là du bois de construction de qualité supérieure, l'on y refuse des terrains aux colons et les 9-10 de ce canton sont fermés à la colonisation. Jamais du temps des conservateurs un fait semblable est arrivé.

Maintenant, Messieurs, consultez les comptes publics allez voir dans les départements chargés de cette partie de l'administration ; et vous apprendrez que sous le couvert de la colonisation l'on y fait de la politique mesquine et étroite. L'on ne dépense de l'argent de colonisation que pour servir les intérêts des amis du gouvernement.

M. Tellier, député de Joliette dont le comté est un de ceux qui ont été le plus négligés, sous ce rapport, a voulu protesté avec ses collègues de l'opposition contre un pareil système. A la séance du 25 mars 1902, à la

motion pour que la Chambre se forme en comité des subsides, il propose comme amendement que tous les mots après "que" dans la motion, soit retranchés et remplacés par les suivants :

"Cette Chambre est prête à voter les subsides à Sa Majesté, mais elle regrette que le gouvernement actuel se laisse guider souvent dans la distribution des deniers votés pour les chemins de colonisation, plutôt par des considérations de parti que par l'intérêt public et les besoins des colons; et cette Chambre espère que la distribution de ces deniers se fera à l'avenir équitablement selon les besoins véritables de la colonisation et dans le meilleur intérêt de la Province."

Cette motion en amendement, étant mise aux voix fut rejetée par la division suivante:

POUR :—MM. Chicoyne, Flynn, Giard, LeBlanc, Pelletier (Dorchester), et Tellier.—6.

CONTRE :— MM. Allard, Blouin, Bissonnette, Blanchard, Cardin, Caron (Maskinongé), Caron (Matane), Champagne, Chauret, Chenevert, Cherrier, Clapperton, Cooke, Daigneault, Déchêne, Delaney, Dion, Doris, Duffy, Duhamel, Dupuis, Fiset, Gillies, Girard, Godbout, Gosselin, (Iberville), Gouin, Guérin, Hearn, Hutchinson, Kennedy, Lacombe, Laferté, Mackenzie Major, Morin, (Charlevoix), Morin, (St-Hyacinthe), Nault, Parent, Pelletier, (Sherbrooke), Perrault, Petit, Pilon, Robitaille, Roy, (Montmagny), Roy (St-Jean), Smith, Tanguay, Taschereau, Tessier (Portneuf), Tessier (Rimouski), Tourigny, Turgeon, Walker et Weir.— 55.

L'intérêt de nos nationaux, le développement de notre Province paraît être le dernier des soucis du gouvernement actuel, et je crois vraiment qu'avec l'esprit qui l'anime aujourd'hui, il y a bien peu d'espoir d'un changement de politique sur ce sujet.

Cependant le "Soleil" de Québec prétend qu'il se fait aujourd'hui plus de colonisation que du temps des conservateurs.

Tout ce qu'il y a de vrai dans cette prétention, c'est qu'aujourd'hui il se présente beaucoup plus de colons qu'autrefois. Ils sont amenés par des causes complètement étrangères au gouvernement. C'est d'abord la restauration de notre agriculture de 1892 à 1897 ; ensuite, la diminution des salaires dans les états de la Nouvelle-Angleterre, où les machineries ont remplacé la main d'œuvre dans presque toutes les industries, les grandes filatures de la Nouvelle-Angleterre ont déserté les Etats du Nord pour aller s'implanter dans ceux du Sud où se produit la matière première, le coton. Les colons qui se présentent aujourd'hui, désireux de s'établir dans notre province, sont nombreux, mais le gouvernement est lamentablement, sous ce rapport, au-dessous de la tâche qui lui incombe. Au lieu d'aider, il entrave.

Il semble ignorer que dans le Canada, c'est notre province qui est le pivot de la Confédération. Que notre influence à Ottawa se fera toujours sentir par le vote ; et que ce vote n'aura de valeur relative qu'en proportion du chiffre de notre population. On dirait que le gouvernement est frappé d'aveuglement.

L'imprévoyance est le fond de son caractère. Il lui est impossible de voir de loin : il est myope, il ne voit que ce qui le touche immédiatement, et toute sa puissance de conception se résume à deux choses : la crainte des déficits et le partage du picotin.

Notre industrie agricole depuis 1897 est restée à l'état stationnaire, pas plus de progrès de ce côté-là, que dans la colonisation, toujours la même politique de "vivre sur le vieux gagné".

Au lieu d'aider généreusement à l'avancement de l'agriculture dans notre province ; au lieu de travailler à répandre autant que possible, la connaissance des meilleurs procédés pratiques et modernes en agriculture, l'on a commencé par abolir l'école d'agriculture de l'Assomption, sans essayer de la remplacer par quelque chose d'équivalent.

L'on a trouvé sans doute que l'octroi de 75 centins par tête, pour chaque membre des cercles agricoles, était une somme exagérée et le gouvernement actuel l'a réduite à 50 centins par tête ; et l'on dépense, rien que de ce chef, environ 5 mille piastres de moins par année que les conservateurs.

L'on pratique de l'économie, c'est vrai, mais aux dépens de nos intérêts nationaux, aux dépens de l'agriculture, comme aux dépens de la colonisation de la province.

Lors de la grande exposition de Chicago, nous avons remporté, parmi les

concurrents du monde entier, le premier prix pour nos fromages. A la dernière exposition de Paris, tenue l'an dernier, les fromages canadiens de la province de Québec ont été vaincus par les fromages américains qui leur ont enlevé la palme.

Grâce aux trois années de guerre au Sud d'Afrique, où l'Angleterre s'est vue dans la nécessité de pourvoir à la nourriture de plusieurs milliers de personnes, nos chevaux, et tous nos produits de la ferme ont été achetés à des prix rémunérateurs.

Le guerre est finie aujourd'hui. Je me demande ce que le gouvernement a fait depuis 1897, pour supporter la réputation des produits de nos fermes sur les marchés étrangers, et conserver à nos cultivateurs les débouchés nécessaires à la vente et à l'exportation du surplus de leurs produits.

QUELQUES SCANDALES

La "Patrie" disait l'autre jour, voulant donner des conseils aux électeurs de Soulanges, que le gouvernement actuel méritait d'être supporté, parce qu'il administrait bien la chose publique et qu'on ne lui connaissait pas de scandales. N'est-ce pas un scandale que cette affaire Gaynor-Greene, où deux fugitifs de la justice américaine sont venus se réfugier dans la capitale de notre province.

Tout le monde sait qu'ils ont réussi à s'échapper grâce aux bons offices d'un certain bureau d'avocats, dont le ministre de la justice du Canada et le premier ministre de la province de Québec font partie.

Pourquoi Gaynor et Greene, accusés d'avoir volé environ deux millions de dollars au gouvernement de leur pays, ont-ils abandonné leurs familles, leurs amis et leur pays, pour se sauver en pays étranger ; s'ils sont innocents, quel intérêt avaient-ils à fuir les agents des tribunaux américains ?

Ah ! s'ils avaient volé du pain pour donner à manger à leur famille crevant de faim, croyez-vous que leurs défenseurs auraient jamais consenti à mettre l'administration de la justice au service de ces deux chevaliers de la haute pègre américaine.

N'est-ce pas un scandale épouvantable, accompli au vu et au su et avec la complicité de gens chargés par la nature de leur hautes fonctions, de surveiller avec un soin jaloux la réputation de nos tribunaux ?

N'est-ce pas un scandale que cette distribution gratuite des livres d'école, fabriqués à la hâte et distribués à la diable, sans système raisonné et sans s'être assuré d'avance de la valeur d'un pareil procédé.

A la séance du 25 mars dernier, le gouvernement a été forcé d'avouer qu'après avoir distribué gratuitement ces deux premiers livres dont le coût exorbitant et leur peu de valeur sont un scandale, il avait senti le besoin de s'arrêter, pour attendre, avant de continuer ce système, les résultats qu'il en pourrait obtenir, et c'est ainsi que l'on entend accomplir les promesses de ces messieurs en matière d'éducation.

N'est-ce pas un scandale pour le parti au pouvoir, que de répudier aujourd'hui tous les articles de son programme? Combien de fois les libéraux n'ont-ils pas demandé l'abolition du conseil législatif, l'abolition de Spencer Wood, comme résidence de nos lieutenants-gouverneurs; la diminution dans les dépenses du gouvernement. Aujourd'hui qu'ils sont au pouvoir, qu'en font-ils? Rien.

N'est-ce pas là un scandale?

Que n'ont-ils pas dit contre le coût des funérailles du regretté sir John Thompson?

Ouvrez les comptes publics et voyez le montant qu'ont coûté les funérailles de feu l'honorable M. Marchand à Québec. N'est-ce pas scandaleux que de dépenser une somme de $9,833.00 pour un simple service funèbre, fut-ce même pour le premier ministre de la province; surtout dans un temps où l'on a tant besoin d'économiser, afin de pouvoir aider plus généreusement au progrès de l'agriculture, de la colonisation et de l'instruction publique dans notre province.

Il y aurait bien d'autres questions à traiter, mais j'ai déjà parlé trop longtemps et je dois céder la place à un autre orateur. L'attention que vous avez prêtée à mes paroles me fait un devoir de vous en remercier. Je ne puis descendre de cette plate-forme, sans féliciter les organisateurs de cette splendide démonstration, d'avoir choisi la vieille paroisse historique de St-Eustache, pour y tenir l'une des plus belles et des plus grandes assemblées que l'on ait jamais vues à la campagne. Nulle part ailleurs, l'on pouvait recevoir une plus généreuse hospitalité, ni trouver une population plus courtoise et plus sympathique.

Le souvenir de cette fête superbe restera gravé toute ma vie dans ma mémoire.